

Vers un recours des parents d'élèves ?

Pendant six mois, les parents de l'école Jean-de La-Fontaine ont multiplié les actions pour tenter de faire échouer le projet de fermeture de l'établissement. En vain. Lors du conseil communautaire du 21 décembre, les élus de la CDC ont entériné le projet, par 39 voix contre 33 (et quatre bulletins blancs ou nuls).

À la sortie de la salle, une fois le vote acté, les parents et les enfants ont laissé éclater colère et tristesse. « **Ce n'est pas une écrasante victoire sur un sujet aussi important**, analyse Benoît Hubner, un des parents mobilisés depuis le début. **Je pense que le président maire devrait peut-être revoir sa position, même si c'est voté** ».

Malgré le résultat final, le groupe reste satisfait « **d'avoir réussi à obtenir le vote à bulletins secrets. Le débat était aussi intéressant. Il y a eu des réflexions intéressantes, notamment celle de l' élu** [Christophe Alligné, membre de l'opposition municipale d'Argentan, N.D.L.R.] **qui a pointé le manque d'informations suffisantes. C'est d'ailleurs peut-être pour ça qu'il y a eu autant de personnes contre** ».

D'autres actions ? « On verra »

Pour le groupe de parents, le semestre de mobilisation a été difficile. « **On a mis beaucoup d'énergie et on a nos vies à côté** », souffle-t-il. Y aura-t-il une suite dans les actions menées par les parents d'élèves ? « **On verra. Depuis le début on fait des actions symboliques, selon les opportunités. On va également se rapprocher de notre conseil pour voir s'il est possible de faire un recours au tribunal administratif** ».

Une possibilité d'ailleurs proposée jeudi soir par le président de la CDC, pour mettre fin aux échanges avec l' élu Karim Houllier, lors de la réunion communautaire.

Annah BLOUIN-FAVARD.



Le soir du conseil, les parents attendaient les élus avec des banderoles et des panneaux. Ouest-France